

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Mystère dans un campement du lac Oguemoué à Lambaréné

## Brûlée au 3e degré, les flammes épargnent ses vêtements!

E.N.

Lambaréné/Gabon

**PASCALINE** Ngnigoue, Gabonaise de 21 ans, se souviendra sans nul doute toute sa vie de cette terrible soirée du jeudi 2 juin 2016. Cette nuit-là, en effet, son corps a été traversé par les flammes d'une lampe-tempête, dans un campement du lac Oguemoué, distant de Lambaréné d'environ deux heures de navigation en aval du fleuve Ogooué. Mystérieusement, ses vêtements seront épargnés par le feu. Blessée au 3e degré sur

plusieurs parties du corps, la victime, récemment sortie des soins intensifs de l'hôpital Albert Schweitzer, où elle a été acheminée en urgence par son concubin après cet accident, raconte que le mini drame survient alors qu'il est un peu plus de 18 heures sur le campement. «*Nous étions au village Longué, plus précisément au lac Oguemoué. Ma rivale, Natacha Nyangu, a allumé sa lampe comme d'habitude et l'a déposée à côté de moi, à la cuisine. Car nous étions tous réunis là avec mes trois enfants, le petit beau-frère et elle, soit six personnes au total. Au moment de déposer la*



Photo : E.N.

Pascaline Ngnigoue se remet progressivement de ses blessures, à l'hôpital Albert Schweitzer.

*lampe, nous avons constaté que le feu avait déjà pris sur sa main. D'un geste brusque, elle a lancé la lampe vers les enfants, puis avec la panique,*

*elle l'a récupérée et jetée vers moi. Et voilà le résultat : je suis en train de souffrir avec des brûlures sur tout le corps, ici à l'hôpital Schweitzer. Curieusement, quand j'ai reçu la lampe avec toutes les flammes sur moi, mes habits se trouvant sur le corps ne se sont pas brûlés, le verre de la lampe ne s'est pas cassé non plus. Et les enfants qui ont reçu en premier la lampe n'ont rien du tout»,* narrera la victime, qui estime que c'est un miracle que les enfants, tout autant que ses propres habits, n'aient pas été brûlés. A Lambaréné, "l'affaire de la femme et son histoire de lampe" sont depuis lors

quasiment sur toutes les lèvres. Davantage encore au sein de l'hôpital, où beaucoup se demandent ce qui s'est réellement passé au campement en ce début de soirée du 2 juin 2016. Certains allant jusqu'à attribuer à cet incident des relents mystiques. D'autant que, disent-ils, les cas d'utilisateurs de lampes-tempêtes ayant fait des victimes dans des villages aux alentours de Lambaréné sont légion. Mais, que le feu brûle le corps en épargnant les vêtements, est considéré dans la ville du grand Blanc comme une véritable énigme.

## Incendie à Oyem

## Elle sauve son nourrisson au péril de sa vie

ANS

Oyem/Gabon

**ON** peut dire que la petite Félicia Mbeagone Obame est une vraie miraculée. Ce nourrisson de 18 mois vient d'échapper à une mort atroce dans un incendie qui s'est déclaré à Nkomayyat, un quartier du 2e arrondissement d'Oyem. Elle a eu la vie sauve grâce au courage et à la détermination de sa mère qui, au péril de sa vie, a bravé le feu pour sortir son bout-de-choux des flammes qui ont réduit en cendres la maison où elle résidait, le week-end dernier. Vendredi dernier, aux environs de 17 heures, alors que les membres de la famille de François Mba Zue assistent à une messe d'ac-



Photo : ANS

La petite Félicia a été délivrée des flammes par sa mère. Photo de droite : Plus rien ne reste de la maison après le passage des flammes.

tion de grâce en la chapelle Sainte-Famille de Nkomayyat, située à quelques mètres de leur domicile, l'office religieux est interrompu par des cris et appels à l'aide venant de la demeure familiale. «*Il y a le feu qui sort de chez vous ! La fumée vient de chez vous !*», entend-t-on.



Photo : ANS

Certains membre de la famille restés sur place pour finaliser les préparatifs du cocktail se précipitent vers l'extérieur. Mais très vite, le feu gagne du terrain. Une barrière de flammes a envahi le logement et le bar y attendant. Et alors qu'une chaîne de solidarité s'est constituée séance tenante,

en vue d'éteindre le feu, nul ne sait qu'un bébé dormait dans l'une des chambres de la maison en flammes. Exceptée sa mère qui, informée, se précipite en criant «*mon enfant ! Mon enfant est dans la maison. Il est en train de dormir !*». Les flammes évoluant à

une vitesse inouïe, personne n'ose plus s'approcher du gigantesque brasier qui se dresse devant les populations. Mais devant l'impuissance affichée par les hommes, la mère, sentant vraisemblablement ses entrailles tressaillir à la vue de son bébé prisonnier du feu, se jette brusquement dans les flammes et s'introduit dans la chambre à coucher, en passant par une fenêtre. Une fois à l'intérieur de la pièce, elle récupère l'enfant qu'elle jette hors du brasier, avant d'en ressortir elle-même. Après cet exploit, la maman, encore sous le choc et accompagnée de ses proches, conduit urgemment le nourrisson au centre hospitalier régional d'Oyem où ce dernier, brûlé au 1er degré, est tout de suite admis en soins in-

tensifs. Mais selon l'équipe médicale, les jours de la petite Félicia ne sont pas en danger. Ce dont la direction du journal et l'ensemble des journalistes de "L'Union" se réjouissent, souhaitant prompt guérison à celle que son entourage considère désormais comme une miraculée. Sa génitrice, elle, n'en finit d'ailleurs plus de remercier le Tout-Puissant qui lui a fait grâce en sauvant le charmant nourrisson. Il ne reste plus qu'à espérer que ce malheureux incident fera école auprès, non seulement de la maman de Félicia, mais aussi de toutes les personnes ayant la responsabilité de garder les tout-petits, afin qu'ils rechignent, désormais, à laisser ces derniers sans surveillance.

## Accusé de viol sur sa fille de 15 ans à Lambaréné

## Nagande "aurait agi" sous l'effet de l'alcool

E.N.

Lambaréné/Gabon

**ENCORE** une histoire d'inceste à Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. "Un père qui abuse de sa propre fille encore vierge sur le lit conjugal. Je ne sais pas ce que les hommes cherchent au juste dans la vie à abuser sexuellement de leur propre progéniture, malgré l'abondance de femmes". Commentaire, la semaine dernière, d'un observateur dans les couloirs du palais de la justice de Lambaréné, où Franck Armand Nagande, Gabonais de 43 ans et menottes aux poignets, vient d'être introduit dans le bureau du procureur de la République. Il est soupçonné d'inceste sur sa pro-

pre fille, C.M., une mineure de 15 ans. La mère aurait été vendue par la victime elle-même, qui s'est confiée à la sœur de son père. Cette dernière a alors pris sur elle le soin de dénoncer son frère. Selon F. B., la plaignante, l'homme n'en serait d'ailleurs pas à son premier vice sur les enfants de la famille. Mais c'est l'acte perpétré par lui, dans la nuit de lundi 27 juin 2016, vers 22 heures, qui aura été, semble-t-il, de trop. Une source judiciaire indique que cette nuit-là, après avoir consommé des boissons alcoolisées, Franck Armand Nagande va regagner son domicile où il trouve ses enfants encore éveillés. Il a ensuite ordonné à sa fille d'aller lui faire le lit dans sa chambre, la mère



Photo : E.N.

Franck Nagande dit avoir agi sous l'effet de l'alcool.

ne vivant plus sous son toit. C. M., qui ne se doute de rien, obéit. Mais quelque temps après, le

mis en cause rejoint l'enfant et lui intime l'ordre de se déshabiller, non sans lui donner quelques claques pour l'amener à coopérer. Impuissante, la jeune fille va céder aux injonctions et se soumettre, malgré elle, aux quatre volontés paternelles. Il lui exige notamment de s'allonger sur le lit conjugal pour accomplir sa sale besogne, pour la "bénir", ainsi qu'il l'expliquera à sa victime. Une fois sa libido assouvie, et comme c'est souvent le cas, Nagande met en garde sa fille de ne révéler ce qu'elle vient de vivre à qui que ce soit. Mais C.M. en est traumatisée. Elle décide donc de se confier à la sœur de son père qui, comprenant parfaitement ce que ressent sa nièce, se charge immédiatement de la conduire à la police pour

une déposition. C'est à la suite de cette plainte que les éléments du commissariat de police du 2e arrondissement interpellent le mis en cause, le lendemain à son domicile. Interrogé sur son acte, le père nie d'abord en bloc les faits qui lui sont reprochés. Mais le certificat médical établi entre-temps, et qui révèle que l'hymen de la jeune fille a été détruit récemment, permet de confondre Nagande qui, pour tenter de se dédouaner, déclare qu'il n'était pas maître de lui-même au moment des faits, et aurait donc agi sous l'effet de l'alcool. Un motif suffisant pour le parquet de Lambaréné devant lequel l'individu a été présenté, de le placer sous mandat de dépôt.